



Accélérez vos projets de développement grâce au fonds de revitalisation Spir Communication

Un dispositif financier attractif pour accompagner les projets créateurs d'emplois

Les aides disponibles

❖ **Un fonds de prêt à taux bonifié de 1 800 000 €**, en partenariat avec la BNP, visant en priorité à financer le BFR des entreprises.

- Jusqu'à 12 500 € de prêt par emploi créé
- Au taux de **0,40%**
- Sans affectation
- Sans caution personnelle
- Sans frais de dossier
- Prêt sur une durée de 5 ans
- Différé possible de 6 mois maximum
- Plafonné à 200 000 € par projet



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

❖ **L'accès à des diagnostics stratégiques**

- L'analyse de l'entreprise et de son environnement
- Une aide à la définition des orientations stratégiques
- La définition d'un plan d'action et d'indicateurs de pilotage
- Une formation destinée aux dirigeants pour le pilotage des aspects financiers du projet de développement
- Le dispositif finance le recours à un expert jusqu'à 12 000€ par entreprise

Le périmètre d'intervention



Département des Bouches-du-Rhône

Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- Géographique** : PME implantées ou en cours d'implantation sur le département des Bouches-du-Rhône.
- Activité** : tous les secteurs d'activités
- Nature du projet** : projets de développement générateur d'au moins 3 emplois en CDI dans les 2 ans.

Les objectifs du dispositif

Spir Communication s'engage aux côtés des acteurs économiques du département des Bouches-du-Rhône : il propose un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir la création de **220 emplois pérennes**.

La revitalisation, qu'est ce que c'est ?

Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés procédant à des restructurations affectant leur bassin d'emplois sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire.

Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de PME et de projets créateurs d'emplois.

Le cumul des aides

Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif de revitalisation sont des fonds privés.

A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact
 - Analyse et formalisation de votre projet
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif
 - Suivi des financements et des créations d'emplois
- Chaque projet sera présenté en Comité d'Engagement de la convention de Revitalisation SPIR, qui statuera sur les modalités et le montant de l'aide attribuée.

Qui contacter ?

Marion DREAN
06 46 07 49 10
marion.drean@alixio.fr

Paola EYDIEU
01 83 97 46 63
paola.eydieu@alixio.fr

